

Débat d'Orientations Budgétaires - Rapport

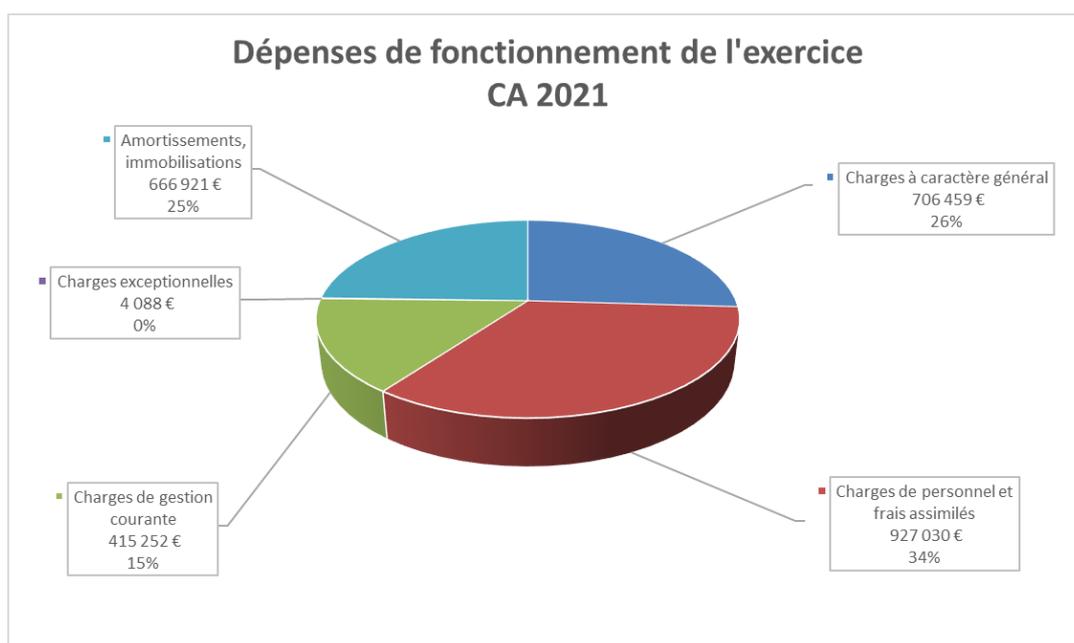
En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015, la tenue d'un Débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants avant l'examen du budget primitif. Il constitue une formalité préalable à l'adoption des budgets communaux.

Le présent rapport, servant de base au débat, permet d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de la commune, en matière de fonctionnement et d'investissement pour l'année passée, ainsi qu'exposer les orientations budgétaires annuelles et pluriannuelles.

Le Débat d'orientation budgétaires, au-delà de constituer une formalité substantielle à l'adoption des budgets, tend à développer la démocratie participative et à orienter les priorités financières.

Analyse Financière Rétrospective

Concernant budget principal de 2021, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,55% par rapport à celles de 2020, du fait notamment d'une hausse des dépenses réelles. Il convient cependant de souligner que la crise sanitaire a eu des conséquences non négligeables sur l'exercice 2020, et qu'à ce titre, une comparaison des résultats 2021 avec ceux enregistrés en 2019 serait plus adéquate.



Après avoir enregistré une baisse en 2020 du fait de la crise sanitaire, les charges à caractère général enregistrent une hausse 10,8% pour l'exercice 2021. En comparaison de l'exercice 2019, la hausse est donc très maîtrisée puisqu'elle ne s'élève qu'à 2,4K€, soit 0,35%.

Les dépenses énergétiques des bâtiments ont été réduites (eau et assainissement), compte tenu de l'absence de facture.

Mais, les fournitures d'entretien et notamment celles liées à la désinfection des locaux scolaires ont augmenté de 7,1K€ par rapport à 2019 et restent sensiblement les mêmes qu'en 2020 avec un montant 12,3K€.

En matière de charges de personnel, l'augmentation s'élève à 8,70% (74 200,68 €). Cette évolution comprend notamment :

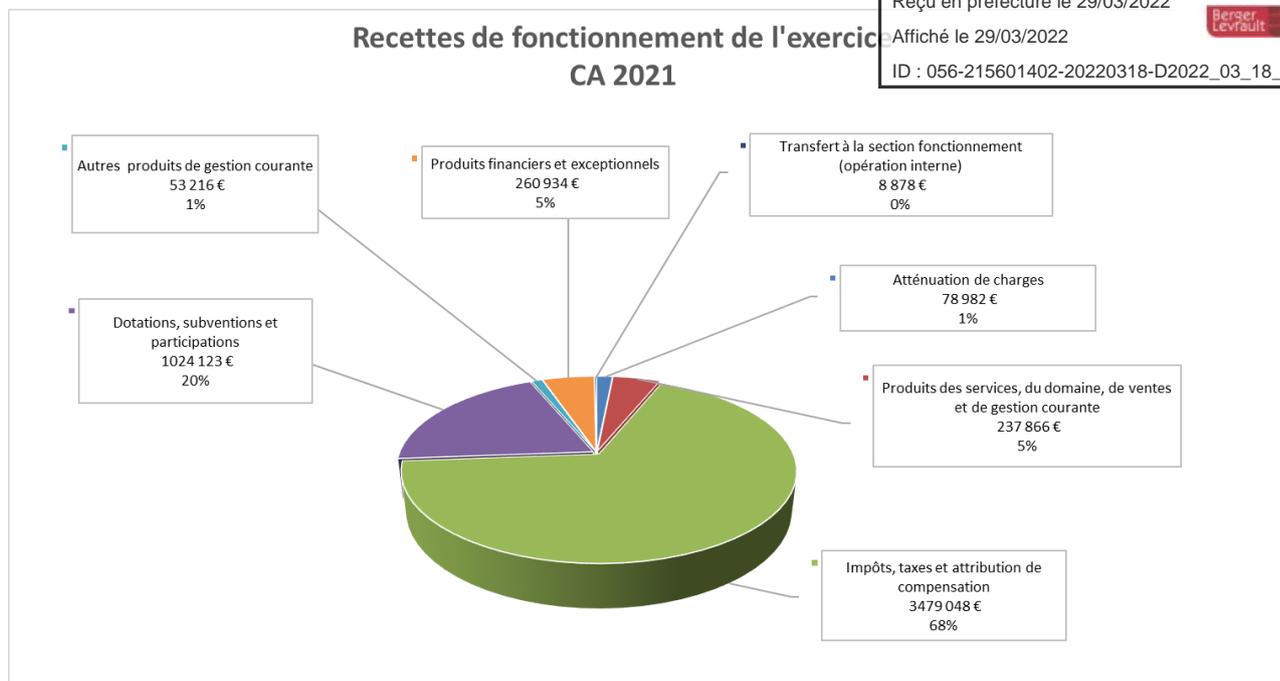
- Le maintien de deux services de restauration scolaire nécessitant l'emploi de personnel de surveillance supplémentaire et le renouvellement d'une convention financière de mise à disposition du personnel de l'école privée « Saint-Cyr » ;
- L'embauche en mars 2021 de l'agent en charge des bâtiments communaux et mi-novembre 2021 du responsable du pôle culturel ;
- L'embauche de vacataires pour réaliser la mise sous plis pour les élections départementales de 2021 .

Concernant cette hausse des charges de personnel, il convient de noter que celle-ci est partiellement compensée par les remboursements assurantiels couvrant les risques statutaires (78 981,63 € en 2021 contre 45 613,45 € en 2020), mais également par les titres émis pour le remboursement de la mise à disposition du personnel communal.

Les dépenses de gestion courante augmentent de 35 525,21 € par rapport à l'année antérieure, du fait notamment :

- d'une augmentation de 18 533,80 € de la participation en faveur de l'organisme de gestion (OGEC) de l'école privée « Saint-Cyr », au titre de la contribution communale ;
- du versement d'une subvention exceptionnelle de 7 500 € au Centre Communal d'Action Sociale pour lui permettre de procéder à la distribution de bons permettant des achats dans les commerces locaux (bons d'un montant total de 20 € par personne).

Ainsi, la maîtrise des dépenses et le maintien de recettes de fonctionnement au titre de l'année 2021, permet de dégager de l'autofinancement, d'autant que la commune n'est pas impactée par des intérêts de dette depuis 2014.



Les recettes de fonctionnement représentent un montant de 5 143 046,73 € et augmentent de 2%, soit de 100 609,73 € par rapport à l'année précédente.

Les produits des services connaissent une légère hausse de 1,67 % (soit de 3 895,78 €). Cette relative stabilité se justifie par la moindre refacturation de la mise à disposition du personnel communal et du matériel pour la déchetterie de Centre Morbihan Communauté car un montant global de 82 281,96 € a été régularisé en 2020 au titre des années 2017, 2018 et 2019.

En revanche, les redevances et droits des services à caractère de loisirs (43 922,15 €) augmentent considérablement par rapport à ceux de 2020 (28 850,65€) pour atteindre quasiment le niveau des produits enregistrés en 2019 (45 240,70 €).

Ainsi, en est-il également des redevances des services périscolaires qui s'élèvent à 145 954,45 €, contre 103 941,95€ en 2020 et 149 549,20 € en 2019.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui n'est plus composée que de la seule dotation de solidarité rurale (DSR), augmente de 9 975,00 €.

Conformément à ce qui avait été annoncé, l'Attribution de compensation (AC) 2021 versée par Centre Morbihan Communauté à Moréac a baissé de plus de 5 900 €.

En revanche, compte tenu de la réduction de moitié des bases de foncier bâti des établissements industriels en 2021, les recettes fiscales ont baissé de 489 228,00 €. Cette recette est équilibrée par la compensation d'exonération sur le foncier bâti.

Les recettes issues d'atténuations de charges ont aussi progressé (+73,15%), compte tenu des remboursements assurantiels au regard de l'absence d'agents pour arrêts ou congés divers. Cette recette reste donc ponctuelle et liée aux dépenses de gestion du personnel.

Concernant les produits de gestion courante, les revenus
relativement stables au niveau de 53 215,81 € contre 52 127

Présentation synthétique du compte administratif 2021 Budget de la commune

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	2 719 750,41 €
RECETTES	5 143 046,73 €
RESULTAT EXERCICE	2 423 296,32 €
RESULTAT N-1	- €
RESULTAT CUMULE	2 423 296,32 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 694 907,77 €
RECETTES	4 274 559,86 €
RESULTAT EXERCICE	2 579 652,09 €
RESULTAT N-1	11 476 151,28 €
RESULTAT CUMULE	14 055 803,37 €

RESULTAT CLOTURE	16 479 099,69 €
-------------------------	------------------------

L'excédent de fonctionnement de l'année 2021 représente un montant de 2 423 296,32 €. Toutes choses égales par ailleurs, l'excédent de l'exercice baisse de 2,7% par rapport à l'exercice N-1. Il est proposé qu'il soit reporté à la section d'investissement lors de l'affectation du résultat pour l'année 2022.

Au titre du budget principal, les investissements 2021 pour des études et des travaux représentent un montant de plus de 1,55 million d'euros.

A ce titre, les principaux travaux d'investissement du budget principal portés directement par la commune ont été les suivants :

- Finalisation de la construction de l'Espace An Ty ROZ (1 199 756,43 €) ;
- Rénovation de l'accueil de loisirs sans hébergement, et aménagement ludique de sa cour (134 555,34 €) : achèvement des travaux de rénovation énergétique, pose d'un grillage et d'un nouveau portail, mise en place de sol thermocollés dans la cour ;
- Installation de nouveaux columbariums dans le cimetière (65 603,00 €) ;
- Travaux de voirie (45 316,23 €) : travaux impasse des Capucines et au Clandy-Keramour, panneaux de signalisation (stade, cimetière, école...) ;
- Stade Alfred Le Biavant (25 435,18 €) : étude de sol pour la création d'un terrain de football synthétique et acquisition de robots de tonte ;
- Matériel pour le groupe scolaire: Rénovation du parc informatique (16 361,46 €) ;

- Travaux d'éclairage public : travaux d'éclairage public rue de la Fontaine, Place de la Résistance, à Keramou

Au regard de l'avancement des chantiers, le versement de plusieurs subventions a été obtenu pour un montant total de 109 022,04 € auprès du Département, de la Région, ainsi que des services de l'Etat, dont notamment :

- 58 000 € (Etat) : 2^{ème} acompte de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la construction de l'Espace An Ty Roz
- 46 383,20 € (Conseil départemental 56) : Subvention pour les travaux de voirie hors agglomération.

Présentation tous budgets confondus pour 2021

En matière d'assainissement collectif, la délégation de ce service public se poursuit avec le même prestataire, la SAUR, depuis 2019. En 2021, sont à souligner la réalisation de travaux d'assainissement dans les secteurs du Goharnec et du Faisan doré, ainsi qu'à l'impasse des Capucines.

Le budget annexe de la résidence des Poètes enregistre des travaux de finition de voirie et d'extension d'éclairage public pour un montant de 6 825,65 €.

Le budget annexe de la résidence de la Sapinière enregistre en 2021, outre l'acquisition d'une petite parcelle, les frais de suivi de chantier et de travaux de terrassement, de voirie et de réseaux, ainsi que l'aménagement des espaces verts pour un montant global de 129 463,05 €. Ce budget enregistre également 5 ventes de lots en 2021 pour un montant total de 70 995,40€.

Le budget annexe de la résidence de la Sittelle a été créé en 2020 afin de poursuivre la démarche d'urbanisation engagée. Ce budget a vocation à permettre la viabilisation de 7 lots dans le secteur du Goharnec. Ce budget a enregistré le transfert d'une parcelle du budget communal à hauteur de 45 387,72 €, des études pour l'aménagement à hauteur de 12 419,37 € et des travaux d'aménagement à hauteur de 89 798,04 €.

Le budget annexe de la Clé des Champs enregistre en 2021 des acquisitions de terrains à hauteur de 140 909,64 € et des frais d'études de 1 942,61 €. Il est destiné à enregistrer les dépenses et recettes générées par la réalisation de 34 lots dont le prix est de 40€/m² TVA sur marge incluse.

Le budget annexe Energies photovoltaïques a été créé par délibération du conseil municipal du 21 mai 2021 afin d'enregistrer l'activité de production et de distribution d'énergie issue de l'installation de panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'accueil de loisirs. En 2021, les dépenses relatives à l'acquisition et l'installation des panneaux ont été transférées du budget principal vers ce budget. Afin d'assurer l'équilibre de ce dernier, le budget principal l'a abondé d'une subvention de fonctionnement de 4 000,00 € et d'une subvention d'investissement de 25 000,00 €.

Comptes administratifs consolidés (Budget principal et budgets annexes)

	Résultats de clôture de l'exercice 2020 (A)	Part affectée à l'investissement : exercice 2021 (B)	Résultats de l'exercice 2021 hors affectation (C)	Résultats de clôture de l'exercice 2021 (A-B+C)
Budget principal	14 300 087,72	2 823 936,44	5 002 948,41	16 479 099,69
"Résidence des Poètes"	- 45 206,47		- 6 044,11	- 51 250,58
"Résidence de la Sapinière"	- 388 536,63		- 58 229,63	- 446 766,26
"Résidence de la Sittelle"	- 9 910,00		- 147 290,13	- 157 200,13
"Résidence de la Clé des Champs"			- 142 851,77	- 142 851,77
Energies photovoltaïques			8 742,47	8 742,47
Assainissement collectif	1 939 957,20		- 137 392,88	1 802 564,32
		Résultat de clôture 2021 consolidé		17 492 337,74

Analyse financière prospective

Les dépenses de Fonctionnement

Outre les charges induites par les nouveaux investissements de la commune tel que le nouvel Espace An Ty Roz, les dépenses réelles de fonctionnement devraient croître en 2022 compte tenu notamment des conséquences économiques de la guerre en Ukraine.

Elle provoque, en effet, une flambée des prix des matières premières qui va venir alimenter des poussées inflationnistes déjà présentes. L'hypothèse d'une croissance de 3,6 % pour 2022, formulée en janvier par l'Insee, semble désormais caduque. Les économistes¹ estiment, à ce jour, que la guerre en Ukraine coûtera entre 0,7 et un 1 point de PIB à l'économie française.

Ainsi, face à l'incertitude du climat économique, il est proposé d'appliquer aux dépenses de fonctionnement, un taux d'inflation hypothétique relativement élevé pour 2022 (taux de 2021 à 1,6%).

Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont amenées à augmenter au regard de la mise en fonctionnement en courant d'année 2022 de l'Espace An Ty Roz (eau, électricité, assurance, maintenance, entretien, gestion, contrôles réglementaires...) et de

¹ Source : selon Rexecode, centre de recherches pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises – Le Monde – 6 mars 2022

divers autres travaux de rénovation pouvant être effectués dans les bâtiments communaux. L'ensemble des charges à caractère général est régulier, notamment en matière de prestations de services et de contrôles périodiques des équipements communaux.

Les consultations fréquentes mises en œuvre en matière de consommables, de prestations et de suivis périodiques obligatoires assurent également une maîtrise et une actualisation des coûts (renouvellement des contrats d'assurance, renouvellement du choix du prestataire de la restauration scolaire, de maintenance périodique des portes automatiques, de nettoyage des bâtiments communaux, consultation relative au système d'impression pour les services de la mairie permettant de réduire le coût de la prestation...).

Frais de Personnel

L'évolution de la masse salariale prend en considération notamment :

- L'évolution de carrière des agents titulaires (avancement d'échelon, de grade...) et la possible titularisation d'agents actuellement fonctionnaires stagiaires ;
- La revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) appliquée aux agents communaux ;
- L'absence de revalorisation du point d'indice pour les agents communaux au 1^{er} janvier 2022 ;
- La revalorisation des échelles de rémunérations des fonctionnaires de catégorie C : A été revalorisé, à compter du 1^{er} janvier 2022, l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 applicables aux cadres d'emplois relevant du décret C type ;
- L'emploi d'un 2^{ème} agent en lien avec la gestion du complexe An Ty Roz ;
- L'emploi d'un agent de catégorie B dédié à la création et au pilotage du futur pôle culturel ;
- Le remplacement d'agents actuellement en arrêt;
- La mise à disposition de personnel auprès de Centre Morbihan Communauté pour assurer des services intercommunaux à Moréac, tels que la gestion de la déchetterie temporaire, ainsi que l'entretien des zones d'activités économiques.

Les frais de personnel intègrent également les participations de la commune auprès de l'OGEC de l'école privée « Saint-Cyr » pour la mise à disposition de personnel au cours de la pause méridienne, ainsi que les frais d'emploi d'agents intercommunaux pour des suivis de chantiers de travaux de la commune ou l'archivage au sein de la mairie.

Amortissement des biens et opérations de stocks

Les biens acquis par la commune font l'objet d'un amortissement, qui est une opération d'ordre sans incidence financière. Ainsi, par exemple, courant 2022, feront l'objet d'un amortissement, le nouveau matériel informatique de l'école publique, les acquisitions de vaisselles et de mobiliers pour l'Espace An Ty Roz, le matériel des services techniques, l'agrandissement des columbariums du cimetière

Concernant les budgets annexes des lotissements, des opérations d'ordre sous forme de stocks sont également effectuées en 2022. Ces opérations comptables sont réglementaires et augmentent l'enveloppe budgétaire globale de ces budgets annexes.

Participation au sein de Centre Morbihan Communauté

La compétence économique étant intercommunale, l'année 2021 devait voir la fin du transfert de propriété de terrains aménagés sur les zones d'activités par la commune auprès de CMC. Si le Conseil Communautaire de Centre Morbihan communauté a approuvé le partage de CMC en deux communautés de communes : Centre et Est (ex-Locminé Communauté et ex-St Jean Communauté), et Ouest (ex-Baud Communauté), il n'en demeure pas moins que cette opération se poursuivra en 2022.

De même, les services techniques communaux poursuivent l'entretien de ces zones d'activités économiques dont les surfaces sont importantes. Ces charges d'entretien doivent donc faire l'objet d'une convention avec CMC pour assurer un équilibre financier final.

Il en est de même pour la déchetterie temporaire qui poursuit une mutualisation de moyens de façon ascendante (de la commune vers l'intercommunalité). Cette mise à disposition de personnel communal pour le gardiennage de ce service entraîne une facturation des frais de personnel et du matériel auprès de CMC.

Pour conclure, l'Attribution de compensation (AC) versée par Centre Morbihan Communauté reste stable en 2022. Cette attribution de compensation reste conséquente pour les recettes de la commune à hauteur de 1 902 000,00 €. L'AC est établie par la commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLECT).

Les recettes de Fonctionnement

Les Dotations de l'Etat

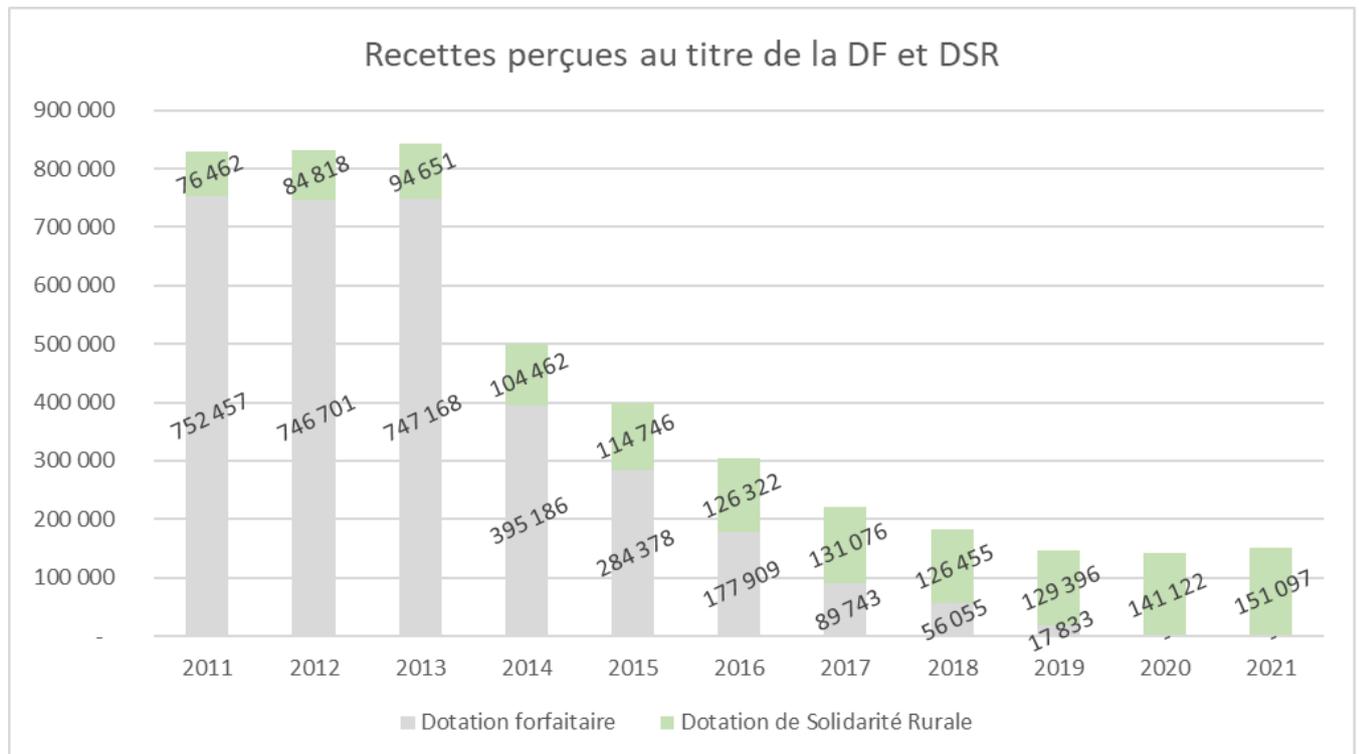
Pour 2022, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste stable au niveau de 450 101€. Ainsi, en est-il également de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui reste fixée à 232 240€.

L'enveloppe nationale 2022 de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) restant stable par rapport à celle de 2021 avec un montant de 26,7 milliards sont affectés au bloc communal

En millions €	Montants 2022	Hausses 2021 / 2022
EPCI		
Dotation d'intercommunalité	1 623	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 566	+ 95
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 877	+ 95
DÉPARTEMENTS		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 677	+ 230

La commune ne perçoit plus la dotation forfaitaire (DF) depuis 2020. Elle perçoit cependant sa deuxième composante, la dotation de solidarité rurale (DSR) qui voit sa progression augmentée à +95 millions d'euros au niveau national.

Pour rappel, la DGF s'est considérablement réduite au titre du redressement des finances publiques. Ainsi, elle atteignait 828 919 € en 2021, puis 499 648 € en 2014 et chute à 151 097,00€ en 2021.



Impôts locaux

La suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale concerne la majorité des ménages et est en cours d'achèvement. Pour les ménages restants (environ 20%), cette suppression sera effective à compter de 2023.

Schématiquement, le processus fiscal engagé est le suivant :

2018 à 2020	2021 et 2022	A compter de 2023
Dégrèvement progressif pour 80 % des ménages : - 30 % en 2018, - 65 % en 2019, - 100 % en 2020.	Dégrèvement progressif pour ménages restants (20%) : - 30 % en 2021, - 65 % en 2022.	Suppression définitive de la TH

Les articles 37 et 41 de la loi de finances 2022 ajustent le montant de perte de TH sur les résidences principales à prendre en compte dans les mécanismes de correction dans le cadre de la réforme fiscale liée à la suppression de la TH sur les résidences principales.

Le calcul de la perte de cette TH pour les communes à fiscalité propre se base sur le taux de TH 2017 (une croissance éventuelle du taux après 2017 n'étant pas compensée) et les bases de TH 2020 pour les résidences principales

Ces mesures permettent d'accroître la compensation perçue pour les collectivités concernées. Par ailleurs, la « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) » reste applicable.

Depuis 2018, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation, conformément au Code général des impôts. Pour 2022, le coefficient de revalorisation annuelle des bases locatives est de 3,4%, contre +0,2% en 2021.

Vente des lots par la commune

Les 5 derniers lots viabilisés au sein de la résidence de la Sapinière feront l'objet de cessions au cours de l'année 2022, ce qui engendrera des recettes au sein de ce budget annexe de lotissement.

Concernant la résidence de la clé des champs, la réalisation de 34 lots sur un terrain de 1 900m² est en cours d'étude. La vente de lots n'est pas programmée est 2022. La résidence de la sittelle voit ses sept lots réservés au prix de 44,00 €/m². La vente de lots pourrait être réalisée en 2022.

En complément, quelques terrains hors lotissement et dans le bourg, constituant des dents creuses, pourront également être aménagés et proposés à l'achat.

Clôture du budget annexe de la Résidence des Poètes

Les stocks de terrains (7 lots composant le lotissement) ayant été acquis, il conviendra de procéder à la clôture du budget annexe de la Résidence des Poètes

Energies photovoltaïques

Le contrat d'achat, auprès de « EDF OA Solaire », de l'énergie électrique produite par les panneaux photovoltaïques installés sur l'accueil de loisirs, permettra de générer des recettes, qui seront donc enregistrées sur le budget annexe concerné.

L'Investissement

Plusieurs projets se poursuivent et certains vont aboutir dès cette année. De plus, des travaux périodiques ainsi que de nouvelles opérations seront programmées pour 2022. L'investissement s'intègre dans une programmation pluriannuelle, il est notamment composé des travaux et des études exposés ci-dessous :

- Des programmes d'études et de travaux en cours, se poursuivant ou finissant courant 2022 :
 - Etude pour la construction du pôle culturel,
 - Aménagement d'un troisième terrain de football homologué en gazon synthétique ;
 - Etude et travaux d'aménagement de lots à la « Résidence de la Clé des champs » ;
 - Finalisation de l'aménagement de l'impasse des Capucines ;
 - Acquisition de terrains en lien avec les orientations du Plan local d'urbanisme ;
 - Toiture de l'église ;
 - Mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune
- Des programmes reconduits annuellement :
 - Programme de réfection de voirie 2022, par le biais de CMC ;
 - Acquisition de matériels pour les services (matériel d'entretien des espaces verts pour les services techniques, fond culturel pour la médiathèque ...)
- Des programmes engagés et qui se poursuivront courant des années à venir :
 - Construction du pôle culturel ;
 - Réhabilitation de la salle du stade Alfred Le Biavant ;
 - Etude relative au cœur de bourg comportant la réflexion sur l'avenir des deux habitations acquises dans la rue du Couvent, du presbytère et du bâtiment accueillant la poste.

Ces opérations devraient pouvoir être autofinancées au regard des capacités de financement de la commune. La gestion saine des finances attribuées participeront à l'équilibre budgétaire pour assurer ces divers travaux.

En conclusion, ces investissements et orientations budgétaires restent des propositions à évoquer lors du Débat d'orientations budgétaires et seront intégrés au besoin dans le budget primitif 2022 de la commune.

Etat de la Dette

Il n'y a pas de structure et de gestion de dette à analyser dans la mesure où l'endettement de la commune est nul depuis 2014.